



MAIRIE DE TRÉON

RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025 ECOLE PRIMAIRE DE TRÉON

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2024, vous trouverez ci-joint le règlement intérieur des activités périscolaires, le règlement du restaurant scolaire et le règlement de la garderie de l'école de Tréon.

Prenez connaissance de ceux-ci et conservez-les.

Pièces à nous retourner avant le 20 juillet 2024 :

- Fiche de renseignements et d'inscription au restaurant scolaire (rouge)
- Fiche de renseignements et d'inscription à la garderie (vert)

ATTENTION

MERCI DE BIEN INDIQUER LE "RÉGIME" DÉCIDÉ POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

DEMI-PENSIONNAIRE

ou

EXTERNE

La signature des fiches de renseignements et d'inscription au restaurant scolaire et à la garderie certifie la prise en compte des règlements respectifs.

En cours d'année, il est indispensable de signaler tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation administrative et familiale afin de votre dossier soit correctement mis à jour et éviter les dysfonctionnements.